

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15

| 15

| 14

Séance ordinaire du Vendredi 20 octobre 2023

Date de la convocation : 16/10/2023

Affichage du 28/10/2023
Au 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt octobre à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : Maire

Présents : Fabrice TISSERAND, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Séverine LUXEMBOURG, Christophe BOULEY, Jonathan KAISER, Roselyne MATHIS, Pascale EXTREMERA-RUIZ.

Excusés : Sébastien ENDT qui a donné procuration à Jean-Christophe BOULEY, Amandine RAUCH qui a donné procuration à Fabrice TISSERAND, Caroline MOUTIER qui a donné procuration à Roselyne MATHIS, Guillaume DUMONT qui a donné procuration à Séverine LUXEMBOURG, Eric MATHIS qui a donné procuration à Sébastien ELOI, Charlotte MEYER.

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Désignation du secrétaire de séance
02	Décision modificative des immobilisations
03	Amortissement du bâtiment «multiservices»
04	Achat de terrain au Syndicat des Eaux de Wintersbourg
05	Gel des loyers pour 2024
06	Demande de subvention DETR
07	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 septembre 2023

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

N° 01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et nomme Fabrice TISSERAND, candidat, pour remplir cette fonction.

/

N° 02 - DELIBERATION MODIFICATIVE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants du budget principal :

Section d'investissement :

<u>Dépenses</u> : Compte 231-041 «Immobilisations en cours»	+ 6400,00 €
<u>Recettes</u> : Compte 203-041 «Frais d'étude»	+ 6 400,00 €

- donne tous pouvoirs au maire à signer les pièces à intervenir.

/

N° 03 - AMORTISSEMENT DE L'ETUDE D'UN BATIMENT « MULTISERVICES » :

Le Conseil Municipal de HENRIDORFF :

VU les études effectuées pour la réalisation éventuelle d'un « multiservices »

VU la nécessité d'amortir ces frais sur une durée ne pouvant excéder 10 ans.

- Décide de fixer la durée d'amortissement de ces études à 5 ans.
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

/

N° 04 - ACHAT DE TERRAIN :

Le Maire expose les faits :

Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg est propriétaire de l'ancien château d'eau sis section 3 parcelle n° 93, d'une contenance de 2,77 ares.

N'ayant plus l'utilité de celui-ci, ni du terrain, il propose de vendre cet emplacement à la commune à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'achat de cette parcelle à l'euro symbolique.
- Décide que cette acquisition se fera sous la forme d'un acte administratif.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

/

N° 05 - GEL DES LOYERS EN 2024 POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Chaque année les loyers des logements communaux sont révisés sur la base de « l'indice de référence des loyers ». Cette révision concerne les logements suivants :

- 📌 Logement au 2^{ème} étage de la mairie, sis n° 01 Rue de l'église, révisable le 10 juillet
- 📌 Logement de l'ancien presbytère, sis n° 03 Rue de l'église, révisable le 03 août
- 📌 Logement de l'école maternelle, sis n° 05 Rue de l'église, révisable le 1^{er} juin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le gel des loyers pour l'exercice 2024 et décide de ne pas appliquer la réactualisation de l'indice des loyers sur les logements communaux.

/

N° 06 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR PORTAIL ELECTRIQUE A L'ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la sécurité des enfants de l'école maternelle sise n° 5 rue de l'église, il est envisagé de remplacer le portail existant par un portier Vidéo. Le Maire soumet à l'assemblée le devis de la société «Est Signal» de Phalsbourg qui s'élève à 4 478,05 € HT, soit 5 373,66 € TTC. et le devis pour l'installation électrique de la société SNE de Sarrebourg qui s'élève à 2 485,00 € HT, soit 2 982,00 € TTC. Cette opération, si elle se confirmait, s'inscrirait dans les objectifs de la DETR. Soit un total de 6 963,05 € HT et 8 355,66 € TTC.

VU l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR
- AUTORISE le Maire, à signer tous les documents à intervenir
- S'ENGAGE à couvrir dès 2024, la partie à la charge de la commune par inscription au budget

/

Divers et communications :

1. Travaux :

- a. Salle socioculturelle : Concernant le chauffage de la salle, le maire présente un devis de la société HOFBAUER pour l'installation d'une pompe à chaleur sur plancher chauffant. Le devis s'élève à 19 793,00 € HT et 23 751,60€ TTC ainsi qu'un devis de la société STROH de Phalsbourg, dont le devis s'élève à 21 333,00 € HT, soit 25 599,60 € TTC. Après débat, les élus préconisent l'installation d'une PAC dans la petite salle. Le Maire a également signé un devis pour des «fermes-portes» auprès de la menuiserie Hausknecht pour un montant de 652,80 €
- b. Salle de motricité à l'école primaire : La commission de sécurité initialement prévue pour le 13 octobre sera reportée ultérieurement et le bâtiment sera classé non plus en catégorie 4 mais en catégorie 5 afin de réduire les contraintes.
- c. Sécurisation : Le maire présente le devis de la société EST SIGNAL d'un montant de 11 357,95 € TTC pour l'aménagement de sécurité de la traversée du village par la mise en place de passage piétons, panneaux, radar pédagogique solaire : accepté à 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.
- d. Ecole maternelle : Il est envisagé de mettre en place une clôture sécurisée.
- e. Mairie : Un devis de 487,00 € TTC a été signé avec l'entreprise BAM pour la réfection des WC au 1^{er} étage de la mairie.
- f. Château d'eau : Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg va entreprendre la mise en place d'un bypass à l'ancien château d'eau et la commune va financer l'installation d'un poteau d'aspiration par la société SCRE de Hérange pour un montant de 13 437,60 € TTC, afin de transformer l'ancien château d'eau en une réserve d'incendie.
- g. Orgue : Le Maire a signé un devis avec l'entreprise KOENIG de Sarre-Union pour l'entretien de l'orgue pour un montant de 2 783,52 € TTC.

2. Antenne relais : La société ITAS est toujours à la recherche d'un emplacement hypothétique pour l'implantation d'une antenne relais. Finalement, le projet se fera sans doute sur la commune de Saint-Louis.
3. Panneau publicitaire : La société «France-Plan Publicité» propose à la municipalité le remplacement du panneau implanté sur la place de l'église. Coût de l'opération : entre 4 380,00 € TTC ou 5 316,00 € TTC en fonction du choix des élus. Débat au prochain conseil Municipal.
4. Horaires mairie : En période hivernale (du 1^{er} novembre au 1^{er} mars), la permanence du mardi soir sera supprimée.
5. Bâtiment «multiservices» : Le Maire informe les membres présents que Mme. Valérie STEPHAN, gérante du Food truck et Mme. Nancy CHAMAND ont sollicité un entretien avec le maire dans le but d'acquérir le terrain entre l'école maternelle et la grotte, dans le but de créer un «multiservices». Depuis, le projet a été abandonné. Le Maire donne également lecture d'un courrier reçu en mairie le 7 octobre de Mme. Virginie FINDELI, future propriétaire d'une maison à Henridorff et qui serai vivement intéressée de travailler dans un espace «multiservices».
6. Elections : Au 1^{er} janvier 2024 aura lieu le renouvellement de la commission de révision des listes électorales. Le bureau sera composé de Jonathan Kaiser : membre du conseil municipal, Patrick Isaac : délégué de l'administration et Régine Tromp : déléguée du Tribunal.
7. Eclairage public : Le maire donne lecture du courrier de Mme. Valérie STEPHAN, sollicitant la modification des horaires de l'éclairage public en saison estivale : éclairage jusqu'à minuit à la place de 23 H. Cette question sera remise à délibérer au printemps.
8. Conseil Municipal des Jeunes : 10 jeunes entre 9 et 12 ans ont déposé leur candidature. La municipalité organisera des élections, afin d'élire un maire et d'un adjoint et leur remettra deux livrets du citoyen.
9. Repas des seniors : Il aura lieu le dimanche 12 novembre. Les élus débattent sur le petit cadeau à offrir à chaque participant (éventuellement un ballotin de chocolat à faire par les conseillers) A voir.....
10. Aménagement foncier : La commission se réunira le vendredi 27 octobre à 10 H. à la mairie.
11. Chasse communale : La commission communale se réunira le lundi 23 octobre à 10 H. à la mairie.

La séance a été levée à 22 heures 20.

EMARGEMENTS

Bernard KALCH, Maire	Fabrice TISSERAND, 1 ^{er} Adjoint : Secrétaire de séance
----------------------	--